

Contribution thème syndicalisation

Contre les logiques individualistes, Et pour un SNES à la conquête des droits collectifs des plus précaires !

Le SNES-FSU doit porter avec force les mandats sur les contractuel-les, ces dernier-es servant de variable d'ajustement pour s'attaquer aux statuts des titulaires. Ces personnels sont précarisés, maltraités, non-formés. Le SNES-FSU doit porter les mandats d'un plan de titularisation des NT, exiger une formation de qualité et, dans l'attente, leur CDIisation. Le SNES-FSU doit faire apparaître les NT le plus fréquemment possible dans ses publications et sur son site, ainsi que dans les circulaires et affiches proposés aux S1. Le meilleur moyen de s'assurer de la jonction entre les collègues NT et le SNES passe par le renforcement du rôle et de la formation des S1, de sorte que ces collègues précaires puissent trouver contact avec le syndicat qui a les moyens de les informer et les défendre.

D'emblée, on peut se réjouir que l'enjeu de la défense des droits des non-titulaires et des précaires figure dans les textes préparatoires du thème *Syndicalisation*. Toutefois, nous ne partageons clairement pas le choix stratégique présentée pour répondre aux difficultés rencontrées par ces personnels.

Nous ne partageons pas du tout l'avis de certain-e-s camarades qui expliquent que le secteur NT du SNES n'a « rien » à apporter aux NT « sur leur suivi de carrière ». C'est négliger le travail d'accompagnement et de conseil individuel qui existe déjà au sein des secteurs NT de chaque S3 ; c'est aussi minorer tout le travail mené par le secteur NT national et la FSU pour la conquête de nouveaux droits des collègues précaires, notamment lors de la renégociation des statuts de 2016.

A Créteil, cet accompagnement pour conseiller les collègues et faire valoir leurs droits vis-à-vis du rectorat (régularisation de paiements, contestation d'avis hiérarchiques, renouvellements des contrats, suivis des CCP...) ou des chefs d'établissement représente ainsi plus de 1000 mails reçus par an, sans compter les permanences téléphoniques. Ce suivi actif conduit très régulièrement à ce que des collègues démuni-es, *quelle que soit leur ancienneté*, décident d'adhérer au syndicat capable des les aider.

La question de la précarité financière des contractuel-les est clairement un enjeu dont nous devons nous saisir. Nous non plus nous ne retenons pas l'hypothèse d'une cotisation gratuite, et restons attaché-es à la démarche d'une adhésion syndicale et militante auprès de notre organisation. **Aussi nous semble-t-il plus adapté de proposer aux NT une première adhésion annuelle à 1 euro.** Par ailleurs, rappelons que les trésoreries académiques, sur demande des intéressé-es, ne manquent pas de proposer fréquemment des adhésions de solidarité aux collègues en difficulté financière, titulaires ou contractuel-les.

La proposition d'une aide par le SNES aux frais de déplacements paraît déconnectée des réalités vécues et des problèmes récurrents rencontrés dans notre académie. Surtout, elle semble chercher à compenser les carences de l'employeur. Or, le SNES s'inscrit dans une tradition syndicale de lutte et de transformation sociale, reposant sur la défense des droits collectifs par les intéressé-es eux/elles-mêmes. De plus, cette proposition pourrait soulever plus de problèmes concrets qu'elle ne se propose d'en résoudre : comment expliquer à une collègue bénéficiant d'un établissement de rattachement, mais ne pouvant plus payer le

loyer à cause des retards de paiement du rectorat, que le syndicat peut dédommager d'autres pour leur frais mais pas elle ? Il faudrait prendre garde à ce que ce type de mesure ne tende pas à transformer le syndicat en espèce d'assurance privée, où les permanencières en viendraient à devoir expliquer aux adhérent-es qu'ils ne remplissent pas les clauses du « contrat »...

Au contraire, notre rôle est de porter les revendications collectives des collègues pour l'amélioration de leurs conditions de travail et de rémunération, et de soutenir leurs luttes y compris locales pour conquérir de nouveaux droits. Dans cette optique, il nous semblerait par exemple plus intéressant d'imaginer un système de caisses de grève destinées aux plus précaires afin de les encourager à s'inscrire dans les mobilisations pour les droits des différent-es agent-es de l'enseignement public.

Marc Berthet, Damien Besnard, et Riley Bloomer-Ludwig
Secteur non-titulaires du S3 de Créteil